



Augmentation de 70% de la prime adi après 60 ans

Par **Mizette**, le **10/02/2010** à **09:05**

Bonjour,

J'ai souscrit en 2005 2 emprunts "In fine" à taux fixe auprès du Crédit Agricole IDF (il s'agissait d'une renégociation d'emprunts faits en 2003 auprès d'une autre banque). Les 2 contrats de prêt mentionnaient une prime d'assurance décès invalidité au taux de 0,24% par an, qui m'a bien été prélevée jusqu'en novembre dernier.

Or, le mois suivant mon soixantième anniversaire, je me suis aperçue que la banque, sans m'avertir, avait augmenté ses prélèvements, et que mes primes d'assurance avaient augmenté de 70% !

J'ai contacté avec beaucoup de difficultés des responsables au Crédit Agricole, qui n'ont pas été capable de me fournir d'explication, se contentant de me dire qu'on aurait dû m'avertir verbalement au moment où j'ai souscrit l'emprunt.

J'ai relu en détail mon offre de prêt et les conditions de mon assurance ADI, cette augmentation après 60 ans n'est mentionnée nulle part.

J'ai donc écrit une lettre recommandée A/R au siège du crédit Agricole en demandant qu'on revienne aux prélèvements précédents et qu'on me rembourse le trop-perçu, et j'attends la réponse.

Auriez-vous une explication, ou des arguments juridiques à me fournir?

Comment puis-je me défendre s'ils ne réagissent pas ou refusent de faire droit à ma demande?

Merci d'avance pour vos conseils